

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 26 (1881)  
**Heft:** (17): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 17 (1881.)

---

## L'artillerie de campagne dans nos manœuvres d'automne.

Depuis l'entrée en vigueur de notre nouvelle organisation militaire, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'assister aux manœuvres exécutées en automne par nos corps de troupes combinés et de faire des observations sur le rôle qu'y joue l'artillerie de campagne. Les articles qui paraissent dans nos journaux locaux à l'occasion de ces manœuvres parlent en général assez brièvement de cette arme, volontiers d'une façon favorable. Ils se contentent de mentionner des évolutions rapides, de fortes canonnades; en revanche ils passent sous silence la manière dont les batteries ou les régiments sont amenés au feu; ils n'indiquent pas les buts choisis; ils ne disent pas quand et combien de fois on a changé de buts, de quelle sorte de projectile on a fait usage, ni par qui et comment le feu a été dirigé.

Ces lacunes sont faciles à comprendre. Elles proviennent tout naturellement du fait que le tir, chose principale pour l'artillerie, laisse le profane assez indifférent puisqu'il ne voit point éclater de projectiles et que par conséquent il ne constate aucun effet. Les mouvements, surtout dans un terrain coupé, se présentent au contraire à ses yeux comme la chose principale. — Pour l'infanterie, le combat varie continuellement et on peut, en une certaine mesure, parler d'un effet produit, lorsqu'en s'avancant — d'une manière souvent trop rapide, il est vrai, — une certaine fraction de troupe force l'adversaire à quitter ses positions. Une batterie qui tire avec ses cartouches d'exercice produit rarement ce résultat.

Je me permets donc de présenter ici quelques-unes des observations que j'ai faites sur notre artillerie, en m'attachant de préférence aux points qui m'ont paru particulièrement faibles.

Je rappellerai en premier lieu que lorsque les premières manœuvres des corps de troupes formés d'après la nouvelle loi militaire ont eu lieu, en 1876 et 1877, presque partout les chefs et la troupe étaient étrangers les uns aux autres, que tous deux étaient placés dans des circonstances qui ne leur étaient point habituelles et qu'ainsi il leur manquait, surtout aux premiers, le calme et la sûreté nécessaires, aussi bien dans les exercices préparatoires que plus tard dans les manœuvres.

Un autre inconvénient, non moins sensible, était surtout préjudiciable aux officiers qui n'avaient pas fait de service depuis longtemps et qui avaient été appelés de nouveau sous les drapeaux: c'était l'absence de règlements. Les anciens règlements, en effet, étaient peu à peu tombés en désuétude et à leur place on n'avait, dans la plupart des cas, que des projets, connus seulement des officiers qui avaient assisté à une école de recrues dans l'année. En outre, il n'y avait pas encore eu de cours spéciaux pour les officiers